



➤➤ FICHE ACTION - DECLARER UN ACCIDENT OU UN SINISTRE

Vous pouvez déclarer dans l'intranet les dégâts matériels ou corporels survenus pendant un temps d'activité de l'association Scouts et Guides de France.

Qui déclare ?

Le responsable SGDF de l'adhérent ayant subi le dommage.

Quelle déclaration pour quel type de dommage ?

Dommage corporel ou lunettes -> Déclaration d'accident

Dommage sur du matériel ou un local -> Déclaration de sinistre

Quelle pièce-jointe ajouter à la déclaration ?

En cas de dommage corporel :

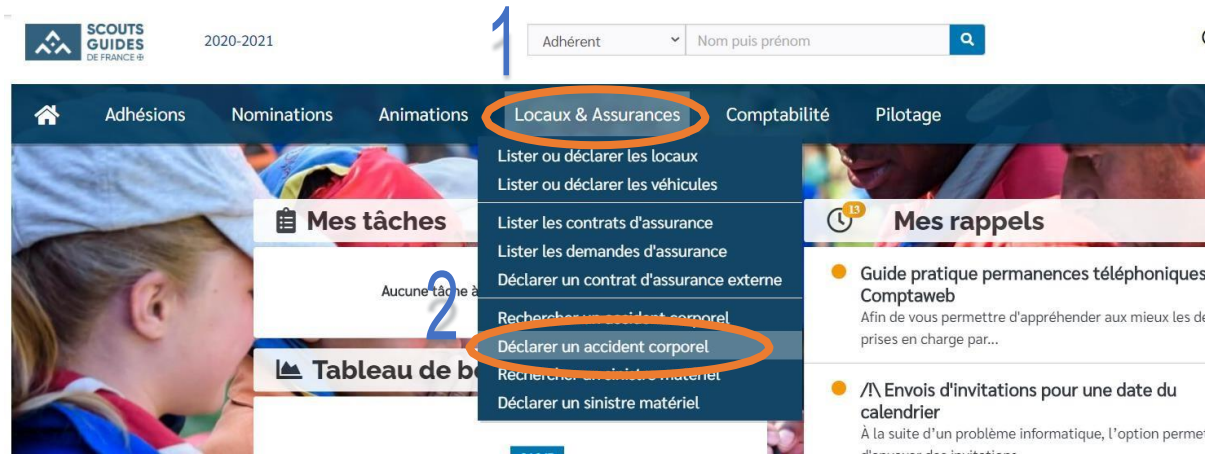
- a- Si les lunettes sont réparables : Facture d'achat du bien avant le dommage + devis de réparation
- b- Si les lunettes ne sont pas réparables : Facture d'achat du bien avant le dommage + attestation de non réparabilité + devis de remplacement
- c- S'il s'agit d'un autre type de dommage corporel : toutes les factures, les tickets sécurité sociale et mutuelle ou attestation de non-intervention

En cas de dommage matériel ou lunettes :

- a- Le bien est réparable : Facture d'achat du bien avant le dommage + devis de réparation
- b- Le bien n'est pas réparable : Facture d'achat du bien avant le dommage + attestation de non réparabilité + devis de remplacement
- c- Il s'agit d'un local qui a subi une effraction : dépôt de plainte + liste des biens endommagés et facture des biens avant dommages + devis de réparation de ce qui a été endommagé + devis de remplacement de ce qui ne peut pas être réparé
- d- Il s'agit d'un local qui a subi un dégât des eaux : constat + liste des dommages + devis de réparation de ce qui a été endommagé + devis de remplacement de ce qui ne peut pas être réparé
- e- Il s'agit d'un véhicule assuré par l'association via l'intranet ou par demande au service assurance : constat
- f- Il s'agit d'un bien appartenant à un non-adhérent SGDF : pas d'élément spécifique lors de la déclaration

FAIRE UNE DECLARATION D'ACCIDENT

A- Dans le menu « Locaux & Assurances » cliquer sur « Déclarer un accident corporel »



B- Remplir les champs

The screenshot shows the 'Déclarer un accident corporel' form with several annotations:

- Indiquer la date de survenance du dommage:** Points to the 'Date de l'accident' field, which contains '12/10/2020'.
- Remplir les champs:** Points to the 'Circonstances de l'accident' and 'Nature et siège des blessures' fields.
- Indiquer le nom ou numéro d'adhérent et cliquer sur la proposition qui est faite:** Points to the 'Déclarant' field.
- Sélectionner le type d'accident:** Points to the 'Type d'accident' dropdown menu, which is set to 'Accident corporel avec certificat médical'.
- Insérer les pièces-jointes:** Points to the 'Pièce(s) jointe(s)' section, which includes a 'Choisir un fichier' button and a 'Valider' checkbox.
- Ces champs seront remplis ou modifiés par le service assurance dans le cadre de la gestion de la gestion:** Points to the 'État du dossier' dropdown menu, which is set to 'Déclaré'.
- Ce champ se remplit automatiquement:** Points to the 'Déclarant' field.

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.
Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.



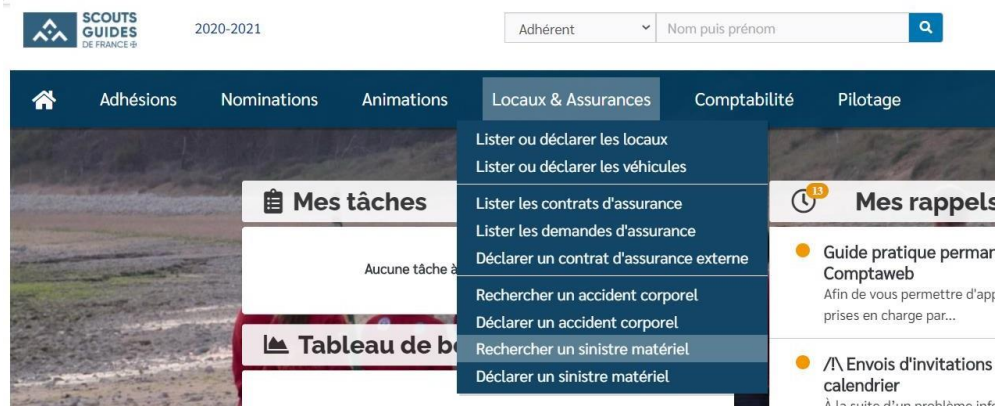
Scouts et Guides de France
Immeuble Le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94 110 Arcueil
Tél : 01 44 52 37 37

sgdf.fr
f t i y t u



FAIRE UNE DECLARATION DE SINISTRE (LOCAL OU AUTRE DOMMAGE MATERIEL)

A- Dans le menu « Locaux & Assurances » cliquer sur « Déclarer un sinistre matériel »



B- Soit :

a. Le dommage concerne un local assuré via l'intranet

Annotations de la page :

- Cocher oui
- Rechercher le local dans la base
- Indiquer la date de survenance du dommage
- Sélectionner le type de sinistre
- Remplir les champs
- Insérer les pièces-jointes
- Champs non-modifiables

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.
Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.





b- Le dommage concerne un autre bien matériel (véhicule assuré via l'intranet ou annuellement via le service Cette catégorie regroupe notamment les biens confiés à l'association ou les dommages causés à un non-adhérent, ainsi que, dans la limite des garanties souscrites, les dégâts causés par et sur les véhicules assurés temporairement via l'intranet et annuellement via le service assurances.

En cliquant sur « non »

Déclarer un sinistre matériel

Oui Non

* Local assuré par SGDF

* Coordonnées du sinistré

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Numéro de dossier

* Date du sinistre 12/10/2020

* Heure du sinistre Entre et heure(s)

* Type de sinistre Bris de glace

Circonstances du sinistre

* Évaluation des dégâts

* État du dossier Déclaré

Pièce(s) jointe(s) Vous pouvez ajouter des pièces jointes au dossier.
Choisir un fichier Aucun fichier choisi
 Valider

Champs non-modifiables

Ouvre la possibilité de rentrer les coordonnées du propriétaire du bien endommagé

Remplir les champs

Indiquer la date de survenance du dommage

Sélectionner le type de sinistre

Remplir les champs

Insérer les pièces-jointes

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.
Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.



Scouts et Guides de France
Immeuble Le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94 110 Arcueil
Tél : 01 44 52 37 37

sgdf.fr